

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent quarante-neuvième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 22 août 2011 à 12 h 15 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 26 SEPTEMBRE 2011**

**Procès-verbal de la trois cent quarante-neuvième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 22 août 2011 à 12 h 15 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

| <b><u>MEMBRES :</u></b>  | <b><u>PRÉSENT</u></b>           | <b><u>ABSENT</u></b> |
|--|---------------------------------|----------------------|
| BLOUIN-MONFILS, Lisette<br>Membre socio-économique                             | X ( <i>conf. téléphonique</i> ) |                      |
| CHÉNIER, Claude<br>Représentant des collègues                                  |                                 | X                    |
| DUPONT, Yves<br>Vice-recteur à l'administration et aux ressources              | X                               |                      |
| IGLEWSKI, Michal<br>Professeur – Département d'informatique<br>et d'ingénierie | X                               |                      |
| LAVERGNE, Michel<br>Membre socio-économique                                    | X                               |                      |
| VAILLANCOURT, Jean<br>Recteur  | X                               |                      |
| <b><u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u></b>   |                                 |                      |
| DUBÉ, Denis<br>Vice-recteur à l'enseignement et<br>à la recherche              | X                               |                      |
| <b><u>SECRÉTAIRE :</u></b>   |                                 |                      |
| MAURICE, Luc<br>Secrétaire général   | X                               |                      |
| <b><u>ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :</u></b>                                      |                                 |                      |
| AUGER, Mireille  | X                               |                      |

Le président, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 12 h 20.

---

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent quarante-huitième réunion (13 juin 2011)
- 3.- Engagement d'une ou d'un bibliothécaire au Service de la bibliothèque à Gatineau
- 4.- Engagement d'une ou d'un commis senior – analyse des dossiers à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme
- 5.- Engagement d'une technicienne ou d'un technicien en administration à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme
- 6.- Modification au plan des effectifs
- 7.- Achat d'un système de déposition de couches atomiques dans le cadre du projet intitulé « Photonic Sensors Calibration Facility »
- 8.- Approbation d'une entente de partenariat entre l'Université du Québec en Outaouais et le Pavillon du Parc pour l'établissement d'une chaire intitulée « Chaire interdisciplinaire de recherche en littératie et inclusion – Pavillon du Parc
- 9.- Approbation d'ententes de collaboration pour la formation en psychologie
- 10.- Période d'information et questions
- 11.- Prochaine réunion (26 septembre 2011)
- 12.- Clôture de la séance

## 2.- Procès-verbal de la trois cent quarante-huitième réunion (13 juin 2011)

### 2.1 Approbation

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quarante-huitième réunion, et ce, sous réserve des modifications suivantes effectuées en séance.

**Le point 5** (page CX-8) Le dernier paragraphe sera corrigé et devra se lire comme suit : (...) les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 348-CX-1504 concernant l'engagement d'une technicienne en administration au **service de la paie et des avantages sociaux au Service des finances** (et non au Service de la bibliothèque).

**Le point 9** (page CX-5) Modifier le deuxième paragraphe pour : Un membre se questionne quant à savoir si l'Université dispose, ou non, d'une couverture minimale d'assurance responsabilité civile générale et de responsabilité professionnelle lors de la réalisation des stages par les étudiants et, le cas échéant, du montant inhérent à cette couverture d'assurance. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche va procéder aux vérifications et fera rapport à

la prochaine séance.

## **2.2 Affaires en décollant**

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quarante-septième réunion, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement en ce qui concerne :

**Le point 9** (page CX-5). Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que l'Université détient effectivement une couverture minimale d'assurance responsabilité civile générale et responsabilité professionnelle lors de la réalisation des stages par les étudiants, pour un montant de deux millions de dollars (2 000 000 \$) par événement.

**Le point 10** (page CX-5). Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que, depuis 2003, la firme Global Knowledge a décerné plus de 271 attestations et précise que le volume d'activités est cependant appelé à diminuer pour les prochaines années.

### **3.- Engagement d'une ou d'un bibliothécaire au Service de la bibliothèque à Gatineau**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que suite à la vacance d'un poste de bibliothécaire au Service de la bibliothèque à Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de monsieur Daniel Godon, directeur du Service de la bibliothèque, monsieur Daniel Marengère, directeur du Service des technologies de l'information, et de madame Ève Pouliot, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu une (1) candidature et l'a retenue pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Dominique Parent à titre de bibliothécaire au Service de la bibliothèque à Gatineau.

Madame Parent travaille à titre de documentaliste au Service de la bibliothèque à l'UQO depuis janvier 2011.

Elle possède une maîtrise en sciences de l'information/Coop de l'Université d'Ottawa avec une spécialisation en gestion des services de l'information, ainsi qu'un baccalauréat multidisciplinaire (archivistique et histoire) de l'Université Laval.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 349-CX-1515 concernant l'engagement d'une bibliothécaire (Dominique Parent) au Service de la bibliothèque à Gatineau; laquelle est jointe en appendice.

### **4.- Engagement d'une ou d'un commis senior – analyse des dossiers à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que suite à la vacance d'un poste de commis senior – analyse des dossiers à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de madame Annik Gélinau, directrice du soutien aux études à Saint-Jérôme, de madame Chantal Verdon, directrice du Module des sciences de la santé à Gatineau, et de madame Ève Pouliot, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu treize (13) candidatures et a retenu sept (7) candidatures pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Josée Samson, à titre

de commis senior – analyse des dossiers à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme.

Madame Samson possède environ sept (7) années d'expérience à titre d'agente administrative. Elle a obtenu un Diplôme d'études professionnelles en secrétariat en 2004.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 349-CX-1516 concernant l'engagement d'une commis senior – analyse des dossiers à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme (Josée Samson); laquelle est jointe en appendice.

**5.- Engagement d'une technicienne ou d'un technicien en administration à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que suite à la création d'un poste de technicienne ou technicien en administration (résolution 351-CA-5316) à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de madame Annik Gélinau, directrice du soutien aux études à Saint-Jérôme, de madame Liette Faubert, coordonnatrice et animatrice d'activités étudiantes à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme, et madame Ève Pouliot, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu dix (10) candidatures et a retenu cinq (5) candidatures pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Valérie Brisson à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme.

Madame Brisson possède huit (8) années d'expérience à titre de technicienne en administration. Elle a complété un Diplôme d'études collégiales en techniques administratives, option finances, du Cégep de Saint-Jérôme, ainsi qu'un Baccalauréat en administration des affaires, option ressources humaines, de l'Université du Québec à Montréal.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 349-CX-1517 concernant l'engagement d'une technicienne en administration à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme (Valérie Brisson); laquelle est jointe en appendice.

**6.- Modification au plan des effectifs**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que suivant l'annonce du départ à la retraite de la titulaire du poste de commis-comptable au Service des finances le 31 octobre 2011, la directrice a présenté un projet pour la révision des tâches et responsabilités de ce poste considérant les besoins spécifiques en matière de soutien aux opérations comptables. Cette révision des tâches devrait permettre de dégager la coordonnatrice à la gestion financière de certaines opérations. Après analyse des tâches et responsabilités révisées effectuée par le Service des ressources humaines, ce dernier est d'avis que celles-ci sont de niveau technique et qu'elles relèvent d'une fonction de technicienne en administration (projet de description de fonction, annexe 1 de l'avis d'inscription).

Comme cette révision implique une modification du plan des effectifs, il est recommandé d'abolir l'actuel poste bureau de commis-comptable au Service des finances et de créer un poste de technicienne ou technicien en administration - comptabilité.

Puisque la titulaire du poste a déjà quitté ses fonctions, il importe de combler ce poste dans les meilleurs délais, ce qui explique que le projet de résolution est soumis au comité exécutif.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche répond à des interrogations formulées en séance quant à la répartition des postes de professeur, essentiellement en ce qui concerne les départements des sciences administratives et des sciences infirmières et confirme que la répartition des postes de professeur est conforme au projet adopté par le conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 349-CX-1518 concernant la modification au plan des effectifs; laquelle est jointe en appendice.

**7.- Achat d'un système de déposition de couches atomiques dans le cadre du projet intitulé « Photonic Sensors Calibration Facility »**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) et le gouvernement du Québec ont accordé une subvention d'un montant maximal de 751 543 \$ pour la mise en place d'une infrastructure de recherche pour le projet « Photonic Sensors Calibration Facility », dont le directeur de projet est le professeur Wojtek Bock.

La subvention est destinée à l'achat d'une série d'équipements ou de systèmes de valeur variable et dont certains dépassent le pouvoir de signature délégué aux cadres supérieurs.

Le système concerné ici est un système de déposition de couches atomiques (*Standard ALD Reactor*) dont le coût est de l'ordre de 133 875\$ US (excluant les taxes, EXW-Cambridge, MA). La dépense est estimée à 140 852.77\$ CAN (incluant le retour de taxes).

Sur recommandation du coordonnateur aux approvisionnements de l'UQO, et avec l'accord du chercheur principal, nous procéderons sans appel d'offres et choisirons le fournisseur, Cambridge Nanotech, qui est le fabricant du produit sélectionné. Cette dérogation à la politique de l'Université s'appuie sur l'article 28 du règlement sur les contrats d'approvisionnements des organismes publics qui précise la disposition suivante:

*28. « Un contrat d'approvisionnement relatif à des activités de recherche et de développement ou à des activités d'enseignement peut être conclu de gré à gré lorsque, pour des raisons d'ordre technique ou scientifique, un seul fournisseur est en mesure de le réaliser et il n'existe aucune solution de rechange ou encore de biens de remplacement. »*

Le comité exécutif est appelé à mandater le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer au nom de l'UQO la demande d'achat relative à l'achat de cet équipement.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 349-CX-1519 concernant l'achat d'un système de déposition de couches atomiques dans le cadre du projet intitulé « Photonic Sensors Calibration Facility »; laquelle est jointe en appendice.

**8.- Approbation d'une entente de partenariat entre l'Université du Québec en Outaouais et le Pavillon du Parc pour l'établissement d'une chaire intitulée « Chaire interdisciplinaire de recherche en littératie et inclusion – Pavillon du Parc »**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que la présente entente de partenariat porte sur la création conjointe, par le Pavillon du Parc et l'Université du Québec en Outaouais, d'une chaire intitulée « Chaire interdisciplinaire de recherche en littératie et inclusion – Pavillon du Parc », pour une période de cinq ans, non renouvelable.

La création de la Chaire est en lien avec une des priorités du *Plan stratégique 2009-2014* de l'UQO, qui vise à accentuer l'engagement social de la communauté universitaire en accroissant le nombre de projets de recherche et de services dans les champs d'expertise de l'Université en partenariat avec le milieu régional. Par son caractère interdisciplinaire, la Chaire s'inscrit dans plusieurs domaines du *Plan stratégique de la recherche et de la création*. Elle est aussi complémentaire aux travaux de recherche d'une équipe de professeurs soutenue notamment par le Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création ; ÉRLI - Équipes de recherche en littératie et inclusion. Les professeurs de l'UQO membres de cette équipe sont André C. Moreau, Lizanne Lafontaine, Martine Leclerc et Johanne Pharand. En outre, la création de cette Chaire permettra le développement d'une alliance entre la recherche, les milieux de pratique et les services de la collectivité, afin de soutenir ces milieux dans le déploiement de services et d'informations accessibles aux personnes ayant des compétences réduites en littératie.

Les recherches auront pour but de soutenir le développement des connaissances sur la littératie dans une perspective inclusive et d'accessibilité universelle. La Chaire visera aussi à favoriser la formation de spécialistes et à rehausser les compétences des milieux, ainsi qu'à contribuer au transfert et à la valorisation des savoirs dans les milieux qui accueillent les personnes ayant des compétences réduites en littératie. La Chaire permettra d'accroître le nombre et le rayonnement des activités de recherche dans le domaine de la littératie en contexte d'inclusion. Cet objectif sera réalisé notamment par le biais d'un regroupement de chercheurs intéressés par la thématique de la Chaire et par des activités telles que des projets de recherche, des séminaires, des colloques, des cours de formation et des lectures dirigées.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche avise le comité que le nom du directeur général du Pavillon du Parc figurant au protocole, monsieur Thierry Boyer, devra être remplacé par celui de la nouvelle personne qui lui a succédé, madame Julie Ruel.

Ainsi, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au comité exécutif d'autoriser la signature de l'entente de partenariat jointe au dossier.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 349-CX-1520 concernant l'approbation d'une entente de partenariat entre l'Université du Québec en Outaouais et le Pavillon du Parc, pour l'établissement d'une chaire intitulée « Chaire interdisciplinaire de recherche en littératie et inclusion – Pavillon du Parc »; laquelle est jointe en appendice.

## **9.- Approbation d'ententes de collaboration pour la formation en psychologie**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que la présente entente vise à encadrer officiellement de nouvelles collaborations entre l'Université du Québec en Outaouais et les lieux de santé que sont le Centre psychosocial, le CSSS des Collines et le CSSS du Suroît, pour l'accueil d'étudiants stagiaires du programme en psychologie (cheminement professionnel) – 3293.

Puisque ces établissements offrent aux candidats de niveau doctoral en psychologie la possibilité d'acquérir des expériences cliniques dans un milieu francophone, puisque le programme en psychologie (cheminement professionnel) – 3293, tant pour le profil psychologie clinique que le profil neuropsychologie clinique, contient des stages devant avoir lieu en milieu de pratique, et puisqu'il est envisagé que des stagiaires soient accueillis dès le trimestre d'automne 2011 dans ces établissements de santé, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au comité exécutif d'autoriser la signature des ententes de collaboration jointes au dossier.

Un membre s'interroge sur l'existence de processus annuels d'évaluation quant à l'application de ces ententes de collaboration. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche évoque l'hypothèse selon laquelle les normes d'agrément qui s'appliquent à de tels programmes de formation doivent certainement entraîner la mise en place de processus

d'évaluation des programmes de stage, mais souhaite quand même procéder à des vérifications supplémentaires qu'il pourra transmettre à la prochaine séance du comité.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 349-CX-1521 concernant l'approbation d'ententes de collaboration pour la formation en psychologie; laquelle est jointe en appendice.

## **10.- Période d'information et questions**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente les plus récentes statistiques, soit celles recueillies en début de journée ce 22 août 2011, concernant les demandes d'admission pour le trimestre d'automne 2011 et confirme le maintien de cette tendance à la hausse des admissions observée depuis le printemps dernier, et ce, pour tous les cycles d'études dans les deux campus. Le bilan à ce jour fait état de 5331 demandes d'admission reçues, comparativement à 4700 à pareille date l'année précédente et à 4184 à pareille date il y a deux ans.

Le nombre d'inscriptions au trimestre d'automne 2011 est également en hausse et se traduit par un volume inégalé de 57 397 crédits. Considérant que la période d'inscription va se poursuivre pour les deux prochaines semaines, il dit s'attendre à une augmentation du volume de crédits d'un ordre pouvant varier de 4000 à 5000 crédits supplémentaires, ce qui amènerait l'UQO à franchir, pour la première fois de son histoire, le cap des 60 000 crédits. À titre de comparaison, à pareille date en 2010, l'Université comptabilisait 51 900 crédits. Ces statistiques d'admission et d'inscription font en sorte qu'il est raisonnable de prévoir que l'effectif étudiant total de l'Université pour le trimestre d'automne à venir devrait se situer à environ 6400 étudiants.

Le recteur considère que ce bilan statistique constitue une excellente nouvelle pour l'Université. Cette croissance, qui est, de toute évidence, appelée à se maintenir, propulsera l'UQO dans le peloton de tête des universités québécoises appelées à connaître une augmentation importante de leur effectif étudiant. Il précise que cette situation, au demeurant fort avantageuse, va faciliter les représentations auprès du MELS en vue de permettre à l'Université d'obtenir les subventions nécessaires pour l'ajout de nouveaux programmes et l'aménagement du campus consolidé.

À la suite de signaux « alarmants » qu'il dit avoir reçus de ses collègues au cours des derniers mois, un membre fait part de son inquiétude quant à l'insuffisance de ressources disponibles, tant au niveau du personnel que de la disponibilité et de la gestion de locaux, pour faire face à l'augmentation de l'effectif étudiant. Il demande à connaître les moyens que l'Université compte mettre en place pour gérer cette situation et souligne par ailleurs qu'il est primordial de ne pas attendre au dépôt du prochain budget, en avril 2012, pour procéder aux ajustements budgétaires requis.

Le recteur souligne que le plan des effectifs, adopté par le conseil d'administration, au printemps dernier, comportait des mesures susceptibles de répondre aux nouveaux besoins enclins à se manifester à la suite des augmentations de clientèle et qu'il n'y a pas lieu, dans l'état actuel des choses, de modifier ledit plan.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute que le nombre de ressources allouées aux modules n'a pas nécessairement été ajusté lors des diminutions de fréquentation survenues au campus de Gatineau et souligne en complément que les ajustements requis, particulièrement sur le plan des ressources humaines, ont été principalement consacrés au campus de Saint-Jérôme compte tenu de l'augmentation importante de la clientèle dans ce campus. Il rappelle que le campus atteint, pour la présente année, sa pleine capacité d'accueil.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources ajoute qu'avant de considérer tout ajout d'espace, il est essentiel d'analyser attentivement les besoins et rappelle qu'une

consultation a été amorcée en ce sens avec le doyen des études. Il souligne que la sélection des locaux et leur attribution sont des processus complexes qui comportent de nombreuses contraintes, notamment concernant les horaires et les besoins spécifiques des différents groupes, et qu'aucun effort n'est ménagé pour tenter de combler tous les besoins. Malgré les augmentations de clientèle constatées, il précise, étonnamment, que le « devis » pédagogique concernant l'allocation des espaces disponibles fait ressortir, selon les normes du MELS, que l'Université disposerait des espaces requis pour répondre aux besoins de sa clientèle, mais qu'il s'agit là d'une analyse qui devra être reprise, plus tard cet automne, à partir du bilan réel des inscriptions.

Le recteur confirme que des opérations sont présentement en cours pour aménager des espaces supplémentaires.

Ce même membre intervient de nouveau pour affirmer qu'avant d'opter pour des agrandissements, il faut faire preuve d'initiative et envisager des solutions originales dans les plus brefs délais. Il maintient que la situation actuelle est connue et réitère son questionnement quant à savoir ce qui a été réellement fait par l'Université pour adapter les services et les espaces à la croissance de la clientèle. Il est invité par le recteur à échanger avec les cadres concernés ainsi qu'avec le vice-recteur à l'administration et aux ressources.

#### **11.- Prochaine réunion**

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 26 septembre 2011 à 18 heures.

#### **12.- Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Michal Iglewski, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 13 h 20.

*Original signé par :*

---

Le président, Jean Vaillancourt  
Le secrétaire, Luc Maurice